

CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES (CIMA)
INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES (IIA)

Yaoundé / Cameroun



PROMOTION 2006-2008

CYCLE II / MSTA

(Maîtrise en Sciences et Techniques d'Assurances)

RAPPORT DE STAGE

Sujet : Diagnostic du plan de réassurance de la CNART Assurances



Présenté par :

EL HADJI MOUHAMED DIANE

Sous la direction de :

MOR NGOM

Direction des assurances du Sénégal

THIERNO NDIAYE

Secrétaire général de la CNART Assurances

Sommaire

Dédicaces

Remerciements

Introduction générale

PREMIERE PARTIE : L'entreprise dans son secteur d'activité

Chapitre I : Présentation de la CNART Assurances

Section I : Création de l'entreprise

Section II : Organisation de l'entreprise

Chapitre II : Positionnement de la CNART sur le marché sénégalais l'IARDT

Section I : Le marché sénégalais des assurances dommages

Section II : La place de la CNART Assurances

DEUXIEME PARTIE : Le plan de réassurance de la CNART

Chapitre I : Généralités sur la réassurance

Section I : Définition et rôles de la réassurance

Section II : Formes et nature de la réassurance

Section III : Le plan de réassurance

Chapitre II : Présentation du plan de réassurance de la CNART

Section I : Les traités proportionnels

Section II : Les traités non proportionnels

Section III : Les facultatives (non compris dans les traités)

Section IV : Le bouquet de réassurance de la CNART

TROISIEME PARTIE : Diagnostic des résultats de la réassurance

Chapitre I : Diagnostic des résultats de la réassurance

Section I : Les résultats globaux et par branche

Section II : Les ratios

Section III : L'incidence de la réassurance sur l'exploitation

Chapitre II : Solutions pour améliorer les résultats de la réassurance

Section I : Conception et négociation des traités

Section II : Gestion de la réassurance

Conclusion générale

Annexes

Bibliographie

Table des matières

Dédicaces

Je dédie ce travail :

A ma famille à Djiguimar, Dakar, Mbour, Kouloumbodou, Nioro, Firgui pour les prières sans cesse renouvelées.

A mon amour, mon amie, ma sœur Ndoumbé Niang pour la patience et le soutien indéfectible.

A mes amis : Mamadou Guèye, Abdoulaye Diallo, Sémou Guèye, Ibrahima Mamour Ndiaye, Boubacar Mounkaila, Moussa Bouraima Adamou.

A la communauté sénégalaise de l'IIA pour la promotion 2006-2008 : Ousmane Diouf, Cheikh Diouf, Edmon Malick Ngom, Mbagnick Mbodji et Bouyo Diop.

A mes promotionnaires de l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis, du Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI) de Dakar et de l'Institut international des assurances (IIA) de Yaoundé.

Remerciements

Avant tout développement, il apparaît opportun de commencer ce rapport de stage par des remerciements à ceux qui m'ont beaucoup aidé au cours de ce stage et particulièrement dans la rédaction de ce document.

Je remercie tout d'abord mon maître de stage, Monsieur Thierno Ndiaye, pour ses conseils et sa disponibilité.

Mes remerciements vont aussi et particulièrement à Monsieur Mor Ngom de la Direction nationale des assurances pour avoir encadré ce travail.

Je ne pourrais oublier le personnel et les professeurs de l'Institut international des assurances (IIA) pour la pédagogie.

Enfin, je remercie tous les employés de la CNART pour l'accueil chaleureux et la formation à la pratique des assurances.

Liste des Abréviations

- AA : Alliance d'Assurances
ADAB : Autres dommages aux biens
ASS : Assurances la sécurité sénégalaise
CA : Chiffre d'affaires
C1 : Compte d'exploitation par catégorie
CEG : Compte d'exploitation général
CGA : Compagnie générale d'assurances
CNART : Compagnie nationale d'assurances et de réassurances des transporteurs
FSSA : Fédération sénégalaise des sociétés d'assurances
IAC : Individuelles accident
NSIA : Nouvelle société interafricaine d'assurances
PA : Prévoyance d'assurances
RC : Responsabilité civile
RCD : Responsabilités civiles diverses
SONAM : Société nationale d'assurances mutuelles
TPV : Transport public de voyageurs

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Evolution du marché sénégalais de l'IARDT
Tableau 2 : Classement 2007 des compagnies IARDT
Tableau 3 : Part de marché de la CNART
Tableau 4 : Répartition de la production par branches de la CNART
Tableau 5 : Formules de réassurance
Tableau 6 : Rétrocession POOL TPV 2007
Tableau 7 : Résultats des branches Automobile et RCD
Tableau 8 : Portefeuille des sinistres TPV survenus de 2000 à 2005
Tableau 9 : Portefeuille des sinistres Non TPV survenus de 2000 à 2005
Tableau 10 : Résultats Maladie et Dommages corporels
Tableau 11 : Résultats Incendie & ADAB
Tableau 12 : Résultats Transports maritimes et Autres transports
Tableau 13 : Résultats globaux de la réassurance
Tableau 14 : Taux de cession de primes

Tableau 15 : Taux de cession des sinistres

Tableau 16 : Taux de commission de réassurance

Tableau 17 : Taux de frais de gestion

Tableau 18 : Ratio de couverture des provisions techniques

Tableau 19 : Compte d'exploitation simplifié

Tableau 20 : Résultats de la réassurance du marché sénégalais de l'assurance dommages

Listes des graphiques

Graphique 1 : Evolution du marché sénégalais de l'IARDT

Graphique 2 : Evolution des primes acquises et part des réassureurs dans les charges en Auto et RCD

Graphique 3 : Evolution des primes acquises et part des réassureurs dans les charges en Maladie et dommages corporels

Graphique 4 : Evolution des primes acquises et part des réassureurs dans les charges en Incendie et ADAB

Graphique 5 : Evolution des primes acquises et part des réassureurs dans les charges en Transports

Graphique 6 : Evolution des primes acquises et part des réassureurs dans les charges globales de la cédante

Graphique 7 : Comparaison entre le taux de frais de gestion et le taux de commission de réassurance

Graphique 8 : Comparaison entre les primes acquises et la part des réassureurs dans les charges des entreprises dommages du marché sénégalais

Introduction générale

L'objectif de ce rapport est de diagnostiquer le plan de réassurance de la CNART Assurances, une entreprise IARDT opérant depuis 2000 sur le marché sénégalais.

La réassurance a pour principale finalité d'équilibrer les résultats d'exploitation de la cédante. Qu'en est-il de la CNART ? Les résultats de son plan de réassurance sont-ils en sa faveur ou au profit de ses cessionnaires ? Dans quelles branches ces résultats lui sont-ils le plus favorables ou défavorables ? La cession des primes est-elle proportionnelle à celle des sinistres ? Les réassureurs couvrent-ils leur part dans les provisions de primes et de sinistres de la cédante ? Comment la réassurance est-elle gérée au sein de l'entreprise ?

Ce sont, entres autres, les interrogations auxquelles, nous tenterons d'apporter des réponses tout au long de ce travail.

La première partie de ce rapport passe en revue brièvement l'historique de la CNART et son poids sur le marché sénégalais de l'assurance dommages.

La deuxième partie commence par quelques généralités sur la réassurance et se termine par la présentation du plan de réassurance de la CNART.

Quant à la troisième et dernière partie de ce document, elle sera consacrée à l'étude des résultats de la réassurance. Elle apportera aussi quelques suggestions pour améliorer ces résultats en faveur de la CNART.

PREMIERE PARTIE :

L'entreprise dans son secteur d'activité

Chapitre I : Présentation de la CNART Assurances

Ce chapitre retrace l'histoire de la CNART et présente la façon dont l'entreprise est organisée.

Section I : Création de l'entreprise

La Compagnie Nationale d'Assurances et de Réassurances des Transporteurs, dénommée « CNART Assurances », a été créée en 1999 et agréée par arrêté ministériel le 31 décembre de la même année.

Elle a commencé ses opérations le 2 janvier 2000 avec un capital de 500 millions FCFA dont 400 millions entièrement libéré. Ce capital a été porté, lors de la dernière assemblée générale en 2007, à un milliard conformément aux nouvelles dispositions en vigueur dans la zone CIMA.

Les 66 personnes qui composent son actionnariat depuis le début sont principalement des transporteurs, des industriels, des commerçants et des membres de professions libérales.

La CNART Assurances pratique des opérations d'assurances dommages et opère principalement dans la branche automobile. Elle a son siège social à Place Bakou sur la Rocade Bel Air à Colobane (Dakar).

Section II : Organisation de l'entreprise

La CNART est une entreprise de taille moyenne dont les différents services peuvent être regroupés en trois ensembles :

- les services chargés de la production,
- les services de règlement des sinistres
- et les autres services

Paragraphe 1 : Les services de la production

Quatre services sont chargés de la production au sein de l'entreprise.

A : Service production automobile

Ce service s'occupe de la souscription des polices individuelles et flotte automobiles au niveau du siège. Il est directement rattaché à la direction générale et emploie trois personnes.

B : Service production non automobile

Placé sous l'autorité du directeur technique, ce service est chargé de la souscription des affaires Incendie, Risques techniques et Risques divers.

C : Le service maladie

Il s'occupe à la fois de la souscription des polices maladie, individuelle accident et assurance voyage. Il se charge aussi du règlement des sinistres touchant ces affaires. Le service emploie deux personnes.

D : Le réseau

C'est le service chargé de la gestion des intermédiaires (agents généraux et courtiers). Le réseau gère aussi les relations entre l'entreprise et le POOL TPV dont nous parlerons plus loin.

Paragraphe 2 : Le service Sinistres et contentieux

Il a en charge le règlement des sinistres toutes branches, sauf la maladie. Ce service s'occupe aussi de la production en Transports.

Paragraphe 3 : Les autres services

A : Le service de la Comptabilité

Ce service est chargé du paiement des sinistres déjà réglés par le Service sinistres et contentieux. Il établit les chèques et les remet effectivement aux ayants droit. Ce service est aussi chargé de l'établissement des états statistiques.

B : Le service Informatique

Il gère le réseau informatique et téléphonique. Il assure aussi la maintenance du parc informatique.

C : Le service général

Ce service fait office de direction des ressources humaines. Il se charge des approvisionnements.

Chapitre II : Positionnement de la CNART Assurances sur le marché sénégalais des assurances IARDT

L'évolution du marché sénégalais des assurances dommages et le poids de la CNART sur ce marché sont l'objet de ce chapitre

Section I : Le marché sénégalais de l'assurance dommages

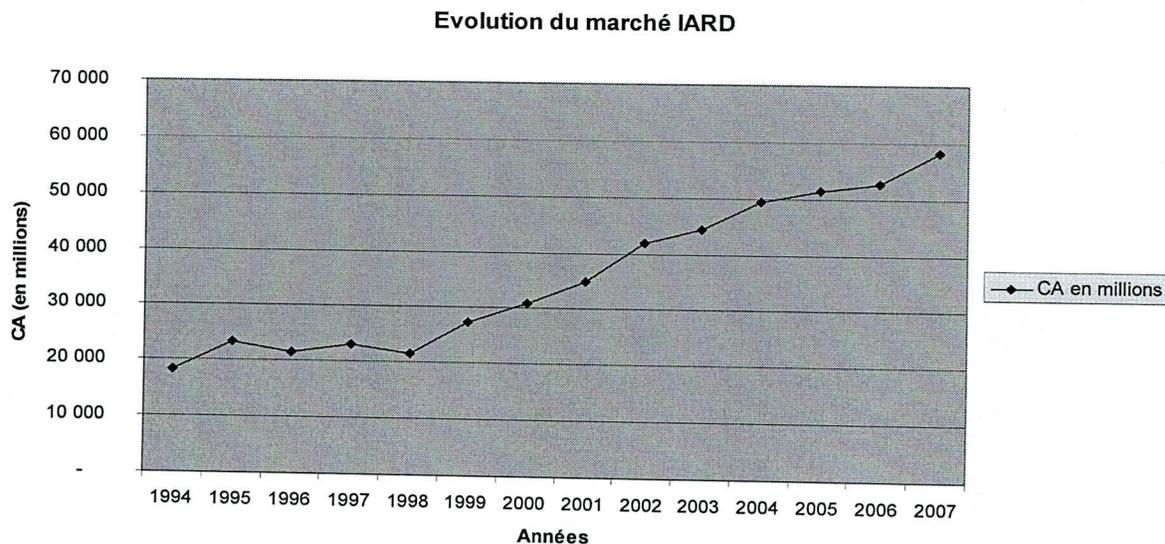
Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires provisoire des sociétés d'assurances dommages opérant sur le marché sénégalais était de 58, 137 milliards, soit une progression de 10,2 % par rapport à 2006. Ce résultat confirme la tendance des années précédentes. La branche IARDT connaît en effet un certain dynamisme avec une évolution moyenne annuelle de plus de 10 % comme le montrent le tableau et le graphique ci-après concernant les quatorze dernières années :

Tableau 1 : Evolution du marché sénégalais de l'IARDT

Années	CA en millions	Variation en %
1994	18 350	20
1995	23 361	27,3
1996	21 563	-7,7
1997	23 203	7,6
1998	21 696	-6,5
1999	27 316	25,9
2000	30 961	13,3
2001	34 781	12,3
2002	41 964	20,7
2003	44 399	5,8
2004	49 461	11,4
2005	51 415	4
2006	52 771	2,6
2007	58 137	10,2

Sources : FSSA

Graphique 1 :



La branche automobile détient la part de marché la plus importante. Actuellement, 14 sociétés dommages opèrent sur le marché sénégalais et se positionnent comme suit, d'après les chiffres d'affaires provisoires de 2007 :

Tableau 2 : Classement 2007 des compagnies IARDT

Rang	Sociétés	CA en millions	Part de marché en %
1 ^{er}	AXA	11 222,6	19,3
2 ^{ème}	AGF	7 566,3	13,0
3 ^{ème}	AMSA	6 564,4	11,3
4 ^{ème}	PA	6 529,5	11,2
5 ^{ème}	NSIA	5 205,5	9,0
6 ^{ème}	SONAM SA	4 410,4	7,6
7 ^{ème}	CNART	3 516,5	6,0
8 ^{ème}	SALAMA	3 367,4	5,8
9 ^{ème}	ALLIANCE	3 270,7	5,6
10 ^{ème}	ASS	3 230,8	5,6
11 ^{ème}	SONAM MUT	1 551,8	2,7
12 ^{ème}	SONAC	778,8	1,3
13 ^{ème}	CGA	752,3	1,3
14 ^{ème}	MAAS	169,6	0,3
TOTAL		58 136,6	100,0

Sources : FSSA

Le chiffre d'affaires moyen par compagnie est de 4.152 milliards. Seules six compagnies atteignent ce niveau de production et se partagent 71,4 % du marché. Ceci pour dire que cette moyenne cache bien des disparités. AXA, la première entreprise du marché, réalise 66 fois le chiffre d'affaires de la lilliputienne MAAS, la dernière du classement.

Section II : La place de la CNART Assurances

Le chiffre d'affaires de la CNART a progressé de façon soutenue de 2000 à 2004. Depuis la production marque le pas et fléchit même en 2007 par rapport à 2006. Ceci peut être le signe d'une nouvelle politique de souscription (meilleure sélection des risques) ou tout simplement les conséquences d'une concurrence de plus en plus sévère avec notamment l'arrivée de nouvelles compagnies.

Tableau 3 : Part de marché de la CNART

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
CA du marché (en millions)	30 961	34 781	41 964	44 241	49 461	51 415	52 649	58 137
CA de la CNART (en millions)	714,3	1 382,7	2 030,2	2 413,7	3 025,9	3 297,7	3 559,0	3 516,5
Part de marché en %	2,3	3,9	4,8	5,5	6,1	6,4	6,8	6,0

Sources : FSSA

La CNART réalise le plus gros de sa production dans la branche automobile (essentiellement dans sa composante assurance obligatoire) avec des proportions dépassant 90 % du chiffre d'affaires sur certains exercices ainsi que le montre ce tableau.

Tableau 4 : Répartition de la production par branches de la CNART

Rubriques		Maladie, IAC	Automobile	Incendie&ADAB	Transports	Totaux
2000	C A	6 459 331	851 996 277	7 913 578	3 663 759	870 032 945
	%	0,7	98	0,9	0,4	100
2001	C A	31 556 565	1 284 450 292	8 135 562	58 561 815	1 382 704 234
	%	2,3	92,9	0,6	4,2	100
2002	C A	9 519 070	1 886 489 968	61 983 930	72 291 978	2 030 284 946
	%	0,5	92,8	3,1	3,6	100
2003	C A	64 518 046	2 177 197 632	80 944 115	91 017 190	2 413 676 983
	%	2,7	90,1	3,4	3,8	100
2004	C A	154 149 134	2 473 967 834	283 665 421	115 157 345	3 026 939 734
	%	5,1	81,7	9,4	3,8	100
2005	C A	243 522 164	2 700 655 237	278 993 954	74 575 749	3 297 747 104
	%	7,38	81,90	8,46	2,26	100
2006	C A	264 935 626	2 847 365 790	355 530 717	91 469 755	3 559 029 625
	%	7,44	79,99	10	2,57	100
2007	C A	462 838 440	2 663 745 782	305 094 332	82 889 493	3 514 568 047
	%	13,15	75,8	8,7	2,35	100

Sources : Rapports d'activités de la CNART

DEUXIEME PARTIE :

Le plan de réassurance de la CNART

Chapitre I : Généralités sur la réassurance

La définition de la réassurance, son rôle, ses différentes formes et natures sont exposés sous ce chapitre.

Section I : Définition et rôles de la réassurance

Paragraphe 1 : Définition

La réassurance est une opération par laquelle une société d'assurance appelée *cédante* transfère à une autre société, le *réassureur* ou *cessionnaire*, tout ou partie des risques qu'elle assume, en contrepartie d'une *prime* et généralement d'une contribution à ses frais d'acquisition et de gestion, la *commission*.

C'est donc en quelque sorte « l'assurance de l'assurance », ou une assurance au second degré. Cependant, l'assureur reste juridiquement seul engagé vis-à-vis de l'assuré qui ne connaît souvent pas le ou les réassureurs. La réassurance est une activité très peu connue du public. Pourtant sa naissance, intimement liée à celle de l'assurance maritime, remonte à l'antiquité grecque. Mais le premier contrat de réassurance date seulement de 1370. Et la première société de réassurance naîtra bien plus tard au XIX^e siècle en Allemagne : la *Weseler rückversicherung*.

Le secteur de la réassurance a connu une fulgurante évolution et constitue aujourd'hui un pan entier dans le vaste ensemble des métiers de l'assurance.

Le besoin en réassurance est né de la difficulté qu'ont les assureurs à couvrir des risques susceptibles d'entraîner des lourdes pertes pouvant mettre en péril leur équilibre financier.

La réassurance n'est pas la première technique mise au point pour pallier ce problème. La co-assurance est en effet le premier mécanisme utilisé. Elle consiste à répartir horizontalement un risque entre plusieurs assureurs dont chacun n'est responsable qu'au prorata de la fraction acceptée. Cependant, la co-assurance a au moins deux

limites. D'abord, les co-assureurs ne sont pas solidaires, c'est-à-dire que si l'un d'eux venait à défaillir, les autres ne sont pas tenus de payer à sa place. Ensuite, la co-assurance nécessite l'accord de l'assuré sur les compagnies participantes alors qu'il n'a pas toujours les aptitudes pour les apprécier.

La réassurance est quant à elle une technique permettant une répartition verticale des risques. Elle permet une dispersion et un éclatement des risques au niveau mondial.

La réassurance est pratiquée par deux types de sociétés : les sociétés d'assurances et de réassurances et les réassureurs professionnels. Les premières pratiquent la réassurance souvent de façon marginale alors que les deuxièmes sont spécialisées dans ces opérations.

Paragraphe 2 : Rôles de la réassurance

La réassurance est devenue un élément essentiel de l'activité d'assurance. Il est aujourd'hui rare de voir une société d'assurance fonctionner sans réassurance. D'ailleurs dans la zone CIMA, une nouvelle société qui se crée doit intégrer dans son dossier de demande d'agrément un volet consacré à son plan de réassurance.

La finalité de la réassurance est de diminuer le risque pris par l'assureur soit en nivelant et en rendant plus homogènes les capitaux assurés, soit en limitant la charge de sinistres. Ces deux effets de la réassurance apportent aux assureurs une plus grande sécurité leur permettant d'élargir le champ de leurs opérations et de garantir des risques nouveaux sur lesquels les données statistiques sont lacunaires ou inexistantes. *Le rôle premier de la réassurance est donc de limiter l'exposition de l'assureur tout en lui permettant de souscrire le plus de risques et dans des branches diversifiées.* En plus de cette amélioration de l'équilibre du portefeuille de la compagnie, la réassurance présente d'autres intérêts pour un assureur :

- Lissage des résultats : c'est la finalité « protection du bilan » en réduisant au maximum l'impact des sinistres graves et fréquents ce qui permet d'équilibrer les résultats techniques de la cédante ;
- Renforcement de la solvabilité ;

- Conseil et Assistance : c'est un rôle important de la réassurance surtout en ce qui concerne les branches nouvelles,
- Soutien à la trésorerie et financement.

Section II : Formes et nature de la réassurance

Paragraphe 1 : Formes de réassurance

La réassurance donne lieu à plusieurs types de classification. Du point de vue juridique, elle se présente sous deux formes : les traités et les facultatifs.

A : Les traités (ou réassurance obligatoire)

Dans un traité de réassurance, l'assureur s'engage à céder aux réassureurs un ensemble de risques homogènes dont aucun ne sera individuellement identifié et que le réassureur accepte dans leur totalité. Dans un traité, l'assureur doit céder, le réassureur doit accepter. D'où le nom de réassurance obligatoire.

Le traité détermine les contrats qui entrent dans le cadre de la réassurance, la prime à verser au réassureur, la date d'effet et la durée des engagements.

B : Les facultatifs (ou réassurance facultative)

On parle de cession facultative car assureur et réassureur sont respectivement libres de céder ou d'accepter un risque en totalité ou en partie. Contrairement au traité, dans la cession facultative, les risques sont étudiés au cas par cas.

Toutefois, les conditions et la procédure à suivre peuvent être réglés dans un traité-cadre. On parle dans ce cas de réassurance facultative obligatoire ou « *open cover* ». Dans ce type de traité, l'assureur est libre d'intéresser ou non les réassureurs participants et il peut donc placer une affaire indépendamment des autres. Mais, par contre, les réassureurs sont obligés de suivre l'assureur si celui-ci décide de les engager.

La réassurance facultative obligatoire est un système intermédiaire entre la réassurance facultative et la réassurance obligatoire

Paragraphe 2 : Nature de la réassurance

Du point de vue de sa nature, on distingue deux catégories de réassurance : la réassurance proportionnelle et la réassurance non proportionnelle.

A : La réassurance proportionnelle

La réassurance proportionnelle est celle par laquelle l'assureur partage avec le réassureur, dans des proportions définies à l'avance, tous les risques qu'il prend en charge. Ce partage se fait sur la base des capitaux assurés. D'où son nom de réassurance des sommes ou des capitaux. Ainsi sur chaque risque, le réassureur prend en charge un pourcentage défini, reçoit le même pourcentage de la prime et paie les sinistres dans les mêmes proportions.

La réassurance proportionnelle est caractérisée par l'égalité suivante :

$$\frac{\text{Proportion des primes reçues par le réassureur}}{\text{Prime totale perçue par la cédante}} = \frac{\text{Proportion de la charge de sinistre supportée par le réassureur}}{\text{Indemnité totale à la charge de le cédante}}$$

La réassurance proportionnelle se présente sous deux formes de traités : le traité en quote-part et le traité en excédent de plein.

1 : Le traité en quote-part (*quota share* en anglais)

Encore appelée traité en participation pure, la réassurance en quote-part est celle dans laquelle le réassureur est intéressé par le même pourcentage sur les risques pris en compte par le traité. La cédante s'engage à céder un pourcentage fixe sur tous les risques qu'il souscrit, quel que soit les montants garantis.

Exemple : Soit un assureur qui décide de réassurer son portefeuille Incendie. Il conserve 60 % des primes encaissées et cède 40 % au réassureur. En cas de sinistre et quel que soit le montant de l'indemnité, le réassureur supporte 40 % et la cédante 60 %.

Le grand mérite de ce type de traité est sa simplicité d'application. Mais il présente aussi des inconvénients. Il répartit, dans la même proportion, les gros comme les petits risques. Il ne permet pas aussi à l'assureur d'homogénéiser son portefeuille. Le traité en excédent de plein apporte des solutions à ces problèmes.

2 : Le traité en excédent de plein (surplus en anglais)

C'est une quote-part appliquée risque par risque. Dans ce type de traité, l'assureur ne réassure un risque que lorsqu'il dépasse un certain montant : par exemple un million. Ce montant conservé par l'assureur est appelé plein de conservation ou de rétention. L'excédent cédé en réassurance représente un multiple du plein de rétention. Par exemple 5 pleins.

Ainsi, à la différence du traité en quote-part, dans le traité en excédent de plein, la portion réassurée de chaque risque est variable en fonction de la somme totale assurée et de la conservation de la cédante.

De façon générale, la réassurance proportionnelle est utilisée principalement dans les assurances incendies, individuelles accidents et les assurances vie.

B : La réassurance non proportionnelle

Contrairement à la réassurance proportionnelle qui se réfère à un partage de risques (prime et sinistre) entre la cédante et réassureur, la réassurance non proportionnelle ne s'intéresse qu'aux sinistres. Ainsi, on parle de réassurance de sinistres.

Pour une cédante, il est en effet important d'évaluer puis de protéger, par voie de réassurance, la montant maximum qu'elle peut supporter en cas de survenance d'un sinistre de pointe, d'un événement d'une grande ampleur touchant plusieurs risques ou d'une fréquence de sinistres dans une période donnée.

Quelle que soit sa forme, un traité de réassurance non proportionnelle comprend trois éléments essentiels :

- une *priorité* ou franchise qui représente la part de sinistres conservée par la cédante et à partir de laquelle intervient le réassureur ;
- une *portée* qui est l'engagement du réassureur. La priorité peut être subdivisée en tranches. La somme de la priorité et de la portée constitue le plafond du traité ;
- un *taux de prime* qui est la rémunération du réassureur.

La notation la plus couramment utilisée pour les types de traité non proportionnel est :
Portée XS Priorité

En pratique, la réassurance non proportionnelle se rencontre généralement sous deux formes : le traité en excédent de sinistre et le traité en excédent de pertes.

1 : Le traité en excédent de sinistre (*excess loss* en anglais)

Dans ce type de couverture, l'assureur conserve sur chaque sinistre le montant de la priorité. Le réassureur intervient au-delà et dans la limite de la portée. L'excédent de sinistre est noté XS ou XL.

On distingue l'XS par risque et par événement. Le premier, appelé aussi *Working cover*, intervient quand une police est sinistrée. Dans un excédent par événement, l'obligation du réassureur naît si un seul et même événement touche une ou plusieurs polices.

2 : Le traité en excédent de pertes (*stop loss* en anglais)

C'est une réassurance dans laquelle le réassureur intervient lorsque l'ensemble des sinistres d'une année dépasse un certain pourcentage des primes encaissées.

Section III : Le plan de réassurance

Le plan ou programme de réassurance est constitué par l'ensemble des traités couvrant les souscriptions d'un assureur.

Nous venons de voir différentes sortes de traités de réassurance. Un assureur devra choisir l'un ou l'autre de ces traités ou les combiner pour se constituer une couverture. L'objectif recherché devant être d'obtenir la meilleure protection au moindre coût.

Paragraphe 1 : Les fondamentaux d'un plan de réassurance

Différents facteurs doivent être pris en compte dans la détermination d'un plan de réassurance.

- La sinistralité de la branche : l'un des éléments fondamentaux dans la définition d'un traité est la fixation de la rétention. L'analyse de la fréquence et de l'intensité des sinistres est indispensable pour fixer un niveau de rétention convenable. Ceci est d'autant plus important que le comportement de la sinistralité change d'une branche à une autre. L'efficacité des différents traités dépend donc de la structure de la sinistralité.
- Le montant des fonds propres : la détermination de la rétention dépend aussi des fonds propres de l'entreprise. Plus les fonds propres sont importants plus grande pourra être la rétention.
- Le marché de la réassurance : les réalités du marché de la réassurance doivent être prises en compte. Le marché de la réassurance est cyclique. Parfois, elle est surcapacitaire, c'est-à-dire que l'offre de réassurance est supérieure à la demande. Ce qui implique des conditions de réassurance favorables aux cédantes. Tantôt, le marché est sous capacitaire. Autrement dit, la demande dépasse l'offre de réassurance. Les conditions deviennent plus strictes et la réassurance coûte plus chère.

Paragraphe 2 : Choix des formules de réassurance

Les besoins en réassurance varient selon les branches d'assurances. Le tableau suivant tente d'en donner un état.

Tableau 5 : Formules de réassurance

Branches	Types de ouverture
Automobile	Excédent de sinistre
Responsabilité civile	Excédent de sinistre
Transport	Excédent de plein + XL sur rétention
Incendie	Excédent de plein + Quote-part sur rétention
Vol	Excédent de plein
Maladie	Stop loss

Chapitres II : Présentation du plan de réassurance de la CNART

Nous présentons sous ce chapitre les différents traités couvrant les opérations de la CNART pour l'exercice en cours. Nous avons jugé fastidieux d'exposer tous les traités depuis 2000.

Pour l'exercice 2008, le programme de réassurance de la CNART comprend quatre traités.

Section I : Les traités proportionnels

Les traités proportionnels comprennent deux quotes-parts couvrant :

- la branche Incendie, risques annexes et autres dommages aux biens (ADAB) ;
- la branche Transports (Corps et facultés).

Paragraphe 1 : Les paramètres de la quote-part Incendie & ADAB

Ce traité se présente en résumé ainsi :

<i>Capacité du traité :</i>	Incendie, risques annexes et perte d'exploitation :	1 500 000 000 FCFA
	Autres dommages aux biens :	200 000 000 FCFA
	Bris de machines, Tous risques informatiques :	500 000 000 FCFA
	Tous risques chantiers, Tous risques montage :	1 000 000 000 FCFA
<i>Rétention :</i>		50 %
<i>Cession :</i>		50%
<i>Commission :</i>	Incendie & Risques divers :	36 %
	BM, TRI :	30 %
	TRC, TRM :	30 %
<i>Participation bénéficiaire :</i>		
	Taux :	25 %
	Frais généraux :	7,5 %
	Report de perte :	extinction
<i>Avis de sinistre :</i>		25 000 000
<i>Sinistre au comptant :</i>		15 000 000 FCFA

<i>Comptes :</i>		Semestriels
<i>Dépôts :</i>	Primes :	36 %
	Sinistres :	100 %
	Intérêts sur dépôts :	2,5 %

Ce traité est en adéquation avec le portefeuille Incendie et ADAB de la CNART. Mais il ne la protège pas contre un gros sinistre parce que la rétention reste élevée par rapport aux moyens propres de l'entreprise. Ce qui explique qu'il lui est enjoint un traité en excédent de sinistre que nous verrons plus loin.

Paragraphe 2 : Les paramètres de la quote-part Transports

Les branches Transports maritimes et Autres transports sont protégées par un traité résumé ainsi :

<i>Capacité :</i>	Facultés :	500 000 000 FCFA
	Corps et RC :	150 000 000 FCFA
<i>Rétention :</i>		50 %
<i>Cession :</i>		50 %
<i>Commission :</i>	Facultés :	30 %
	Corps :	25 %
<i>Participation bénéficiaire :</i>		
	Taux :	20 %
	Frais généraux :	7,5 %
	Report des pertes :	extinction
<i>Avis de sinistre :</i>		25 000 000 FCFA
<i>Sinistre au comptant :</i>		15 000 000 FCFA
<i>Comptes :</i>		semestriels
<i>Dépôts :</i>	Primes :	néant, sauf corps 40 %
	Sinistres :	100 %
	Intérêts sur dépôts :	2,5 %

Section II : Les traités non proportionnels

La couverture en réassurance non proportionnelle de la CNART pour l'exercice 2008 est constituée de deux traités en excédent de sinistres par risque couvrant :

- les branches Automobile, Responsabilités civiles diverses (RCD) et Individuelle accidents ;
- la rétention sur la quote-part Incendie.

Paragraphe 1 : L'XS Automobile, Responsabilités civiles diverses et Individuelle accidents

Ce traité se présente ainsi :

<i>Priorité :</i>		20 000 000 (Non TPV, RCD et Individuelle accidents)
	TPV :	15 000 000
<i>Portée :</i>	RC Auto :	2 000 000 000 en cas de GEMP
	RCD :	500 000 000 en dommages matériels 250 000 000 en RC après livraison 2 000 000 000 en dommages exceptionnels (matériels & corporels)
<i>Taux de prime :</i>		
	TPV :	3 % minimum et 11 % maximum des primes rétrocédées dans la branche TPV ajustables au 100/75 ^{ème} des sinistres à la charge du traité.
	Autre que TPV :	4 % minimum et 12 % maximum des primes ajustables au 100/75 ^{ème} des sinistres à la charge du traité
<i>Dépôts :</i>		
	Sinistres :	100 %
	Intérêts :	2,5 %
<i>Comptes :</i>		Semestriels
<i>Assiette :</i>		1 000 000 000 pour le TPV 1 250 000 000 Non TPV (automobile), Individuelle accidents et RCD

Les priorités nous semblent très élevées. Surtout en ce qui concerne le TPV si nous prenons en compte la façon dont cette catégorie est gérée au Sénégal.

Pour bien comprendre ce traité, il est important de cerner la manière dont la branche automobile est organisée sur le marché sénégalais de l'assurance. On distingue en effet la catégorie IV dite Transport public de voyageurs (TPV) des autres catégories appelées non TPV.

La responsabilité civile – et elle seulement - de la catégorie IV est gérée par le POOL TPV auquel les compagnies pratiquant la branche auto sont affiliées. Les sociétés d'assurance membres souscrivent les polices et reversent la prime nette au POOL après avoir défalqué leur commission d'apéritif. Toutes les primes reversées au POOL sont rétrocédées aux compagnies selon la clé de répartition suivante :

- moitié de façon égalitaire ;
- et l'autre moitié proportionnellement au chiffre d'affaires réalisées par chaque compagnie dans la catégorie.

Le tableau suivant donne, à titre d'exemple, la grille de répartition du POOL pour l'exercice 2007.

Tableau 6 : Rétrocession POOL TPV 2007

Sociétés	AMSA	AXA	P.A.	A.S.S.	SONAM	AGF	SALAMA	ALLIANCE	CNART	NSIA	CGA
Part (%)	6	6	10	18	5	5	10	10	20	5	5

Sources : POOL TPV

Cette grille permet de mesurer aussi le poids de chaque compagnie dans la catégorie TPV. On constate que la CNART arrive en tête. Cette grille sert aussi pour la répartition des sinistres entre les compagnies.

Le POOL TPV fonctionne comme une co-assurance et permet ainsi de mutualiser au niveau national le risque TPV qui autrement allait être émiété entre les différentes compagnies. Le POOL existe depuis 1998 et son action a eu comme résultat d'équilibrer les résultats de la catégorie TPV.

C'est cette organisation qui explique que dans le traité de la CNART protégeant la branche auto, il est fait une distinction entre le TPV et le non TPV. En ce qui concerne le TPV, le traité ne joue que sur la part de primes et de sinistres rétrocédée par le POOL.

Paragraphe 2 : L'XS sur rétention de la quote-part Incendie

Ce traité s'applique sur la rétention de la CNART après application du traité quote-part Incendie exposé précédemment.

<i>Priorité :</i>	30 000 000 FCFA
<i>Portée :</i>	
Incendie & R.A :	720 000 000
Vol, Dégâts des eaux et Bris de glace :	70 000 000
Bris de machines et Tous risques informatiques :	220 000 000
TRC & TRM :	470 000 000
<i>Taux de prime :</i>	9,25 % à 19 % au 100/75 ^{ème}
<i>Reconstitution de garantie :</i>	100 % au simple prorata
<i>Dépôts :</i>	
Sinistres :	100 % en espèces
Intérêts :	2,5 %
<i>Comptes :</i>	Annuels

Section III : Les cessions facultatives

La CNART n'a que très rarement recours à la réassurance facultative. Celle-ci concerne la part de la CNART sur les trois affaires suivantes :

- l'assurance globale dommage de la SENELEC (Société nationale d'électricité)
- l'assurance globale dommage de la SAR (Société africaine de raffinage)
- la police Touba Gaz.

Les capitaux assurés dans ces affaires dépassent les capacités des traités.

La leçon qu'on peut tirer de ce recours limité à la réassurance facultative, est que la CNART est absente des grands risques du marché.

Section IV : Le bouquet de réassurance de la CNART

Les réassureurs de la CNART sont au nombre de sept et peuvent être classés en deux catégories :

- les réassureurs bénéficiant d'une cession légale et obligatoire ;
- et les autres.

Parmi les premiers, on compte la Sen-Ré, AFRICA Ré et la CICARé.

La Société sénégalaise de réassurance (Sen-Ré), le réassureur national, jouit d'une double cession :

- une cession dite au « premier franc » ou cession sur police qui se fait sur chaque police d'assurance souscrite au Sénégal. Cette cession est de 6,5% de la prime nette par police ;
- une cession de 15 % sur traité. Toute société d'assurance opérant au Sénégal est contrainte de céder 15 % de chacun de ces traités à la SENRÉ.

AFRICA Ré et CICARé bénéficient d'une cession légale sur traité. AFRICA Ré est le leader du programme de réassurance de la CNART.

Les autres réassureurs de la CNART ne bénéficiant pas de la cession légale sont BEST Ré, TUNIS Ré, GLOBE Ré et AVENIRé.

Les deux premiers sont des réassureurs tunisiens. GLOBE Ré est un réassureur nigérian et AVENIRé est une nouvelle société de réassurance ayant son siège à Abidjan, en Cote d'Ivoire.

TROISIEME PARTIE :

Diagnostic des résultats de la réassurance

Chapitre I : Diagnostic des résultats de la réassurance

Ce chapitre présente et tente d'apporter des explications aux résultats du programme de réassurance de la CNART

Section I : Les résultats globaux et par branche

Paragraphe 1 : Les résultats par branche

Nous présentons sous ce paragraphe les résultats de la réassurance de la CNART branche par branche et sur les cinq derniers exercices, c'est-à-dire de 2003 à 2007. Ces données sont obtenues grâce aux C1 des exercices concernés.

Les branches sont regroupées selon les traités qui les couvrent tel que exposé plus haut. Pour obtenir les résultats de la réassurance, nous avons effectué pour chaque exercice et pour chaque branche l'opération suivante :

Résultat de la réassurance = Part des réassureurs dans les charges - Primes acquises aux réassureurs

Primes acquises aux réassureurs = primes cédées - dotations aux provisions de primes

Part des réassureurs dans les charges = parts des réassureurs dans les charges de sinistres + commission de réassurance

Pour les tableaux qui vont suivre, les *chiffres négatifs* obtenus à la ligne « résultats » signifient qu'ils sont en faveur des réassureurs.

A : Les branche automobile et RC diverses

La CNART protège ses branches Automobile et RC diverses par des traités en excédent de sinistres par risque. Les résultats des traités successifs varient considérablement selon les exercices. Mais reste une constante : ces résultat sont tous en faveur des réassureurs ainsi que le montre le tableau ci-après.

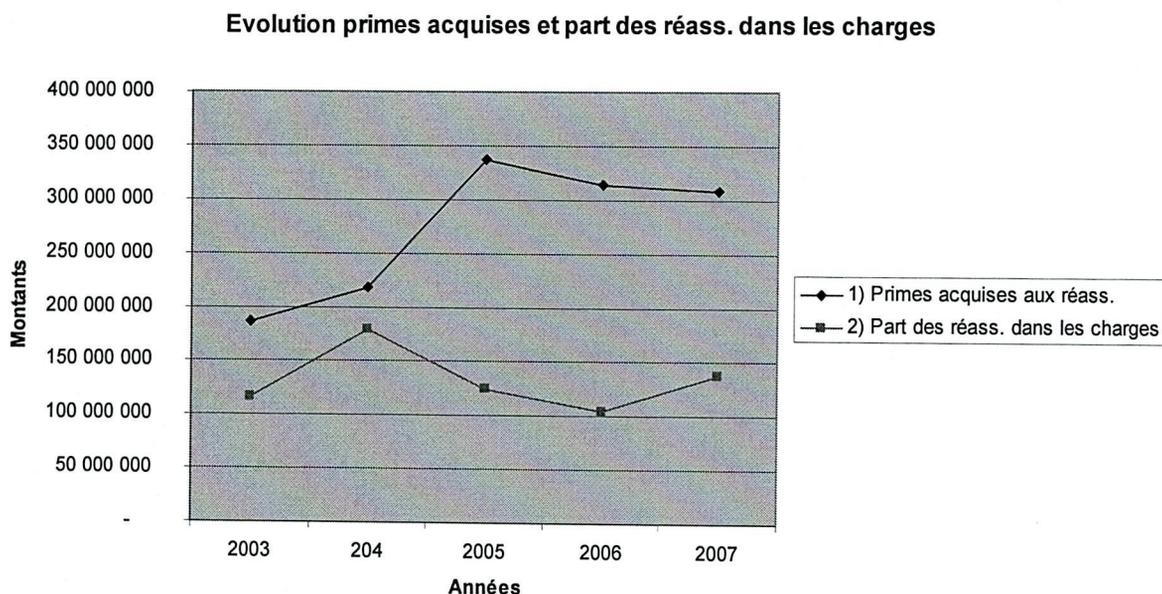
Tableau 7: Résultats des branches Automobile et RCD

Rubrique	2003	2004	2005	2006	2007
1) Primes acquises aux réass.	186 078 000	218 314 000	337 584 000	314 655 000	307 838 000
2) Part des réass. Dans les charges	116 351 000	179 020 000	124 604 000	104 421 000	137 028 000
Résultat = (2)-(1)	- 69 727 000	- 39 294 000	- 212 980 000	- 210 234 000	- 170 810 000

Sources : Etat C1 CNART

Le graphique suivant permet de mieux voir cet état de fait. Car, pendant que les primes acquises aux réassureurs augmentent d'année en année, la part des réassureurs dans les charges de la cédante (prestations et commissions) a tendance à diminuer.

Graphique 2 :



Il n'est pas surprenant dès lors qu'en ce qui concerne ce traité, les résultats de la réassurance soient en faveur des cessionnaires. Cette situation est la conséquence d'une priorité fixée à un niveau très élevé ainsi que le confirme l'analyse du portefeuille des sinistres des branches Automobiles et Responsabilités civiles diverses. Nous avons étudié les règlements effectués sur les sinistres automobiles survenus de 2000 à 2005. Les données sont résumées dans les deux tableaux suivants :

Tableau 8 : Portefeuille des sinistres TPV survenus de 2000 à 2005

Coût du sinistre (en millions)	Nombre de sinistres	Pourcentage
0 à 5	2143	96,84
5 à 10	46	2,08
10 à 15	13	0,59
Plus de 15	11	0,50
Total	2213	100

Sources : Données CNART

Le tableau ci-dessus concerne la catégorie TPV et les sinistres à 100 %, c'est-à-dire sans la prise en compte de l'action du POOL TPV. Le tableau montre qu'avec une priorité de 15 000 000, les réassureurs n'interviendront que dans 0,5 % des sinistres de la CNART touchant la catégorie TPV. Avec l'effet du POOL, cette intervention à la limite nulle.

Le tableau ci-dessous, qui s'intéresse au Non TPV, révèle qu'au niveau actuel de la priorité (20 000 000), les réassureurs n'interviendront pas.

Tableau 9 : Portefeuille des sinistres Non TPV survenus de 2000 à 2005

Coût du sinistre (en millions)	Nombre de sinistres	Pourcentage
0 à 5	3285	98,71
5 à 10	33	0,99
10 à 15	9	0,27
15 à 20	1	0,03
Plus de 20	0	0,00
Total	3328	100

Sources : Données CNART

B : La branche Maladie et Dommages corporels

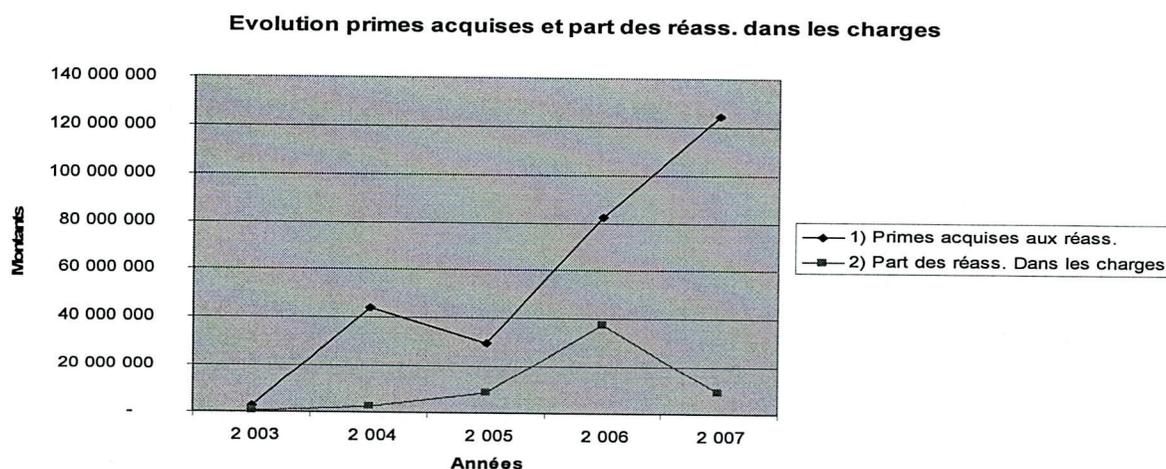
On constate la même tendance dans les résultats, qui sont à l'avantage des réassureurs. Les écarts entre les primes acquises aux réassureurs et la part de ces derniers dans les charges de la cédante sont encore plus importants, comme le révèle le graphique suivant ce tableau.

Tableau 10 : Résultats Maladie et Dommages corporels

Rubrique	2003	2004	2005	2006	2007
1) Primes acquises aux réass.	2 384 000	44 131 000	29 488 000	82 160 000	124 375 000
2) Part des réass. dans les charges	380 000	2 747 000	8 388 000	37 594 000	9 182 000
Résultat = (2)-(1)	- 2 004 000	- 41 384 000	- 21 100 000	- 44 566 000	- 115 193 000

Sources : Etat C1 CNART

Graphique 3 :



C : La branche Incendie & ADAB

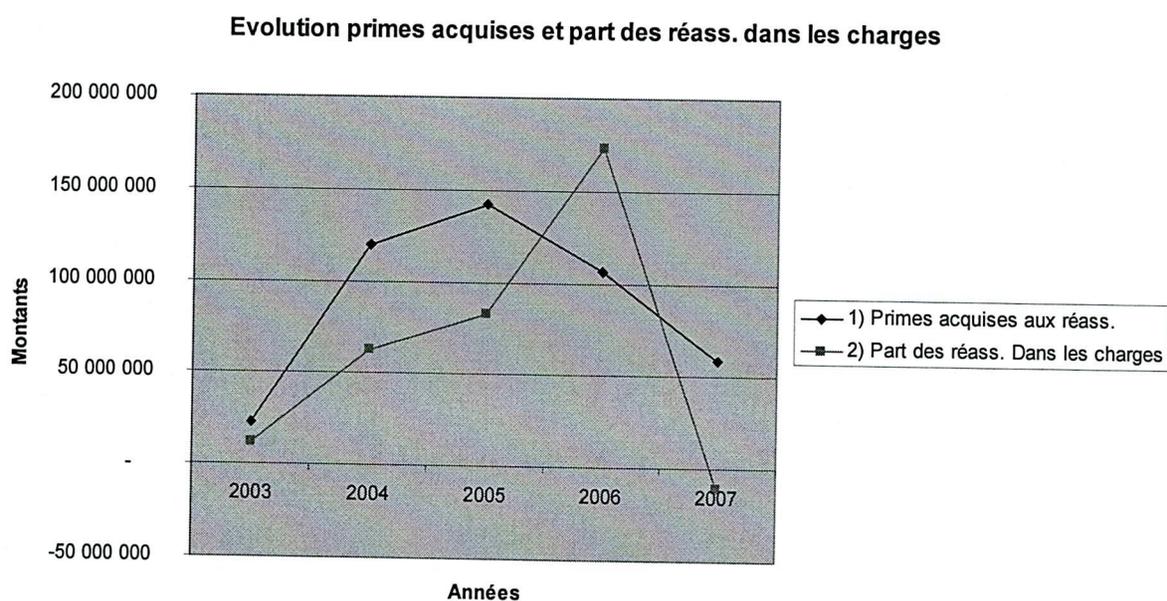
En ce qui concerne cette branche, les résultats de la réassurance sont irréguliers. Mais ils sont en général en faveur des réassureurs.

Tableau 11 : Résultats Incendie & ADAB

Rubrique	2003	2004	2005	2006	2007
1) Primes acquises aux réass.	22 707 000	120 030 000	141 995 000	106 666 000	58 532 000
2) Part des réass. dans les charges	11 934 000	62 616 000	83 267 000	173 526 000	- 10 812 000
Résultat = (2)-(1)	- 10 773 000	- 57 414 000	- 58 728 000	66 860 000	- 69 344 000

Sources : Etat C1 CNART

Graphique 4 :



D : La branche Transports maritimes et autres transports

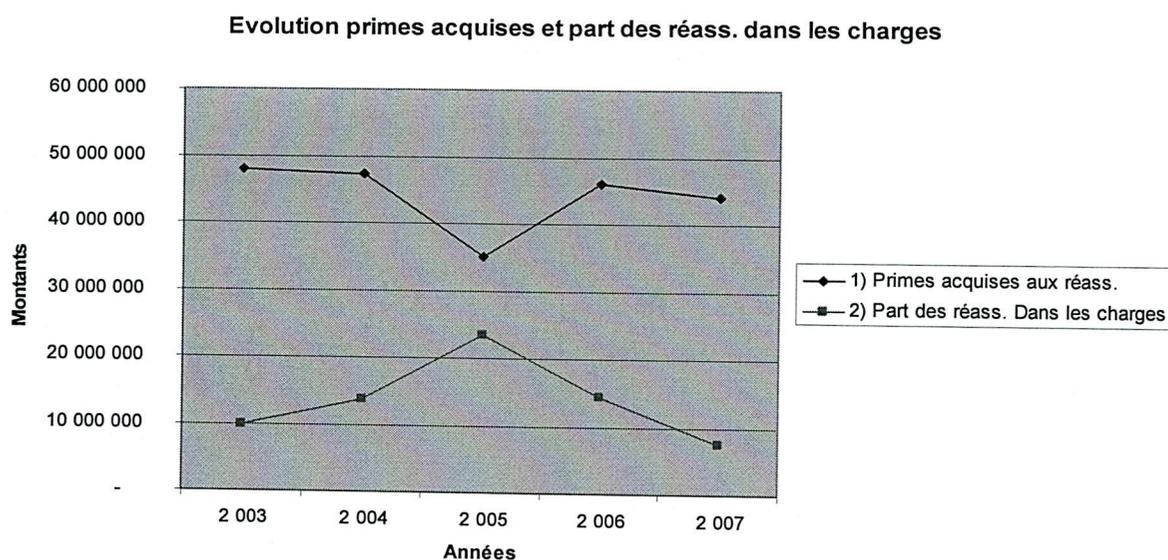
La tendance observée plus haut se confirme davantage à ce niveau.

Tableau 12 : Résultats Transports maritimes et Autres transports

Rubrique	2003	2004	2005	2006	2007
1) Primes acquises aux réass.	48 035 000	47 326 000	35 035 000	46 010 000	44 003 000
2) Part des réass. dans les charges	9 961 000	13 813 000	23 408 000	14 486 000	7 548 000
Résultat = (2)-(1)	- 38 074 000	- 33 513 000	- 11 627 000	- 31 524 000	- 36 455 000

Sources : Etat C1 CNART

Graphique 5 :



Paragraphe 2 : Les résultats globaux

Nous avons regroupé sous ce paragraphe les résultats de la réassurance toutes branches confondues et concernant les exercices 2000 à 2007.

Dans les deux premiers exercices, les résultats de la réassurance sont en faveur de la cédante. D'ailleurs, pour l'exercice 2001, les résultats de la réassurance ont participé à hauteur de 88,5 % au bénéfice d'exploitation de la CNART.

Depuis 2002, la tendance s'est inversée au profit des réassureurs ainsi que le montrent le tableau et le graphique suivants.

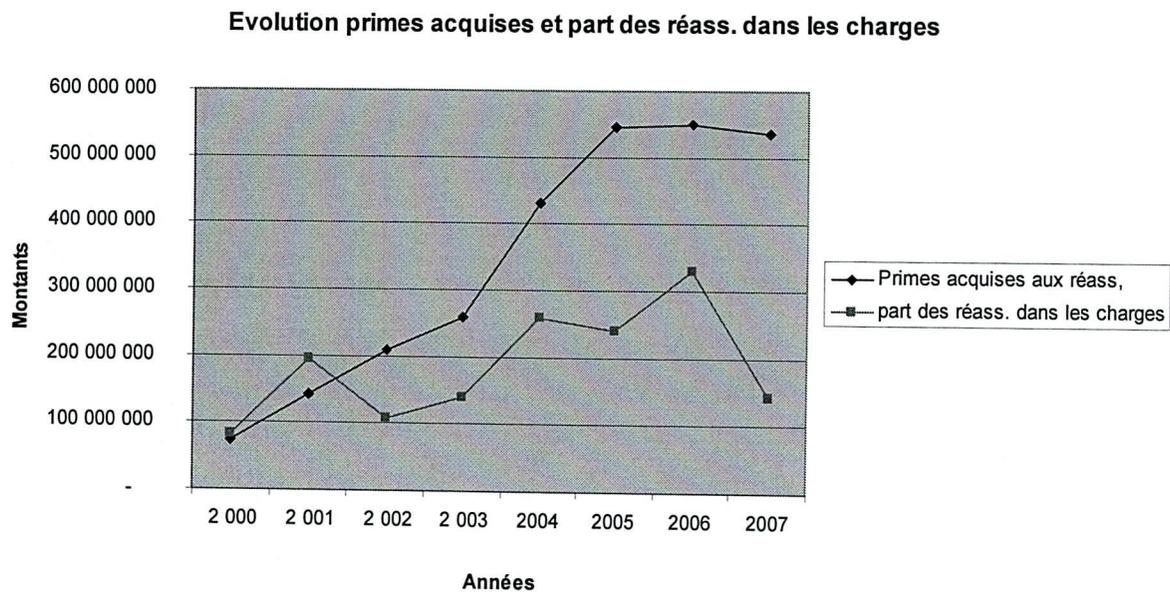
Tableau 13 : Résultats globaux de la réassurance

Rubrique	2 000	2 001	2 002	2 003
Primes acquises aux réass,	74 127 000	142 101 000	208 928 000	259 207 000
Part des réass. dans les charges	81 490 000	194 835 000	106 896 000	138 626 000
Résultat = (2) - (1)	7 363 000	52 734 000	- 102 032 000	- 120 581 000

Rubrique	2 004	2 005	2 006	2 007
Primes acquises aux réass,	429 804 000	544 106 000	549 492 000	534 752 000
part des réass. dans les charges	258 198 000	239 670 000	330 029 000	142 949 000
Résultat = (2) - (1)	- 171 606 000	- 304 436 000	- 219 463 000	- 391 803 000

Sources : Etat C1 CNART

Graphique 6 :



Section II : Les ratios

Paragraphe 1 : Ratio de cession de primes et de récupération de sinistres

Le tableau suivant donne le taux de cession de primes de la CNART. Ainsi, en moyenne, la CNART cède 13,5 % de son chiffre d'affaires à ses réassureurs. Mais ce taux connaît d'importantes variations d'une année à l'autre comme le montre le tableau suivant :

Tableau 14 : Taux de cession de primes

Rubrique	2000	2001	2002	2003
Primes émises	714 363 000	1 382 704 000	2 030 284 000	2 413 676 000
Primes cédées	90 079 000	154 857 000	235 955 000	255 960 000
Taux de cession en %	12,61	11,20	11,62	10,60

Rubrique	2004	2005	2006	2007
Primes émises	3 026 939 000	3 297 747 000	3 559 029 000	3 514 568 000
Primes cédées	478 223 000	554 310 098	545 679 000	535 339 000
Taux de cession en %	15,80	16,81	15,33	15,23

Sources : CEG CNART

Au même moment, le taux moyen de récupération de sinistres, c'est-à-dire le degré de participation des réassureurs dans les charges de sinistres, est à 7,52 % comme le révèle le tableau ci-après.

Tableau 15 : Taux de cession des sinistres

Rubrique	2000	2001	2002	2003
Charge de sinistres brute	226 969 000	615 726 000	874 256 000	1 324 448 000
Charge de sinistres cédée	15 352 000	35 118 000	63 504 000	92 246 000
Taux de récupération de sinistres	6,76	5,70	7,26	6,96

Rubrique	2004	2005	2006	2007
Charge de sinistres brute	1 432 512 000	1 401 988 000	1 497 862 000	1 476 502 000
Charge de sinistres cédée	146 115 000	114 374 000	206 873 000	19 719 000
Taux de récupération de sinistres	10,20	8,16	13,81	1,34

Sources : CEG CNART

Le taux de récupération de sinistres ou taux de cession de sinistres est faible particulièrement pour l'année 2007 eu égard au taux de cession des primes.

Ces deux ratios corroborent les résultats exposés plus haut en ce sens qu'ils confirment l'intervention limitée des réassureurs dans les charges de sinistres de la cédante.

Paragraphe 2 : Ratio de gain ou de sinistre de commission

La commission de réassurance représente la participation des réassureurs dans les frais de gestion de la cédante. Ainsi, si le taux de commission est supérieur au taux de frais de gestion, on parle de « gain de commission ». Dans le cas contraire, il s'agit de « sinistre de commission ». Voyons ce qu'il en est de la CNART.

Tableau 16: Taux de commission de réassurance

Rubrique	2000	2001	2002	2003
Commissions de réass.	66 138 000	141 717 000	43 392 000	46 380 000
Primes cédées	90 138 000	154 857 000	235 955 000	255 980 000
Taux de commission de réass.	73,37	91,51	18,39	18,12

Rubrique	2004	2005	2006	2007
Commissions de réass.	112 083 000	125 296 000	123 156 000	123 230 000
Primes cédées	478 223 000	554 310 000	545 679 000	535 339 000
Taux de commission de réass.	23,44	22,60	22,57	23,02

Sources : CEG CNART

Tableau 17: Taux de frais de gestion

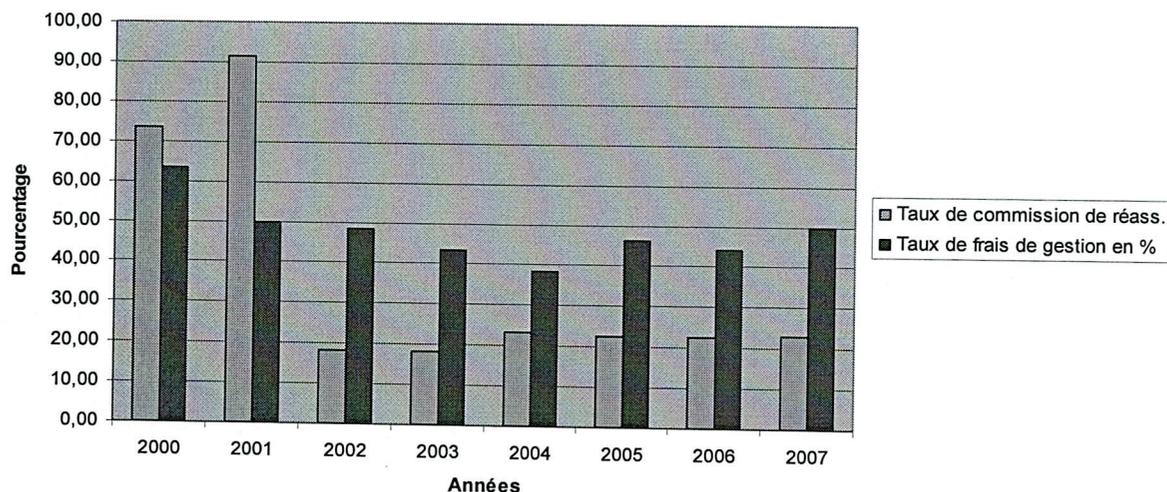
Libelé	2000	2001	2002	2003
Frais de gestion	453 116 000	689 179 000	979 342 000	1 045 979 000
Primes émises	714 363 000	1 382 704 000	2 030 284 000	2 413 676 000
Taux de frais de gestion en %	63,43	49,84	48,24	43,34

Libelé	2004	2005	2006	2007
Frais de gestion	1 164 134 000	1 522 820 000	1 571 010 000	1 752 921 000
Primes émises	3 026 939 000	3 297 747 000	3 559 029 000	3 514 568 000
Taux de frais de gestion en %	38,46	46,18	44,14	49,88

Sources : CEG CNART

Graphique 7 :

Comparaison taux de frais de gestion et taux de commission de réass.



Le graphique ci-dessus, qui résume les deux tableaux précédents, permet d'identifier deux périodes. Dans la première période qui comprend les exercices 2000 et 2001, la CNART a enregistré de substantiels gains de commission. Ceci explique encore les résultats positifs de la réassurance durant ces deux années. La deuxième période va de 2002 à 2007. Durant celle-ci, la CNART accuse d'importants sinistres de commission. Pourtant, les taux de commission prévus dans les traités (exposés plus haut) sont « normaux » en référence aux pratiques sur le marché. Ceci pour dire que les sinistres de commission ne sont pas dus à un taux de commissionnement faible. L'explication réside plutôt dans le *taux excessif des charges de gestion*. Il est communément admis que ces charges ne doivent pas dépasser 35 % des primes émises (20% pour les commissions et 15% pour les divers frais de gestion). La CNART enregistre des taux de frais de gestion qui fluctuent entre 38% et 63% des primes émises ainsi que le montre le tableau 17.

L'entreprise a donc intérêt à revoir à la baisse ses frais de gestion. Pour cela, deux moyens s'offrent à elle. Le plus efficace reste l'augmentation des émissions de primes, surtout par une politique commerciale plus agressive. L'autre moyen consiste à réduire ou au moins à stabiliser les frais généraux qui constituent le gros des frais de gestion. La réduction du taux de commission peut aussi être envisagée. Mais, c'est une politique qui peut être lourdes de conséquences en ce sens qu'elle détourne les intermédiaires vers la concurrence.

Paragraphe 3 : Ratio de couverture des provisions techniques

Ce ratio permet de mesurer si les réassureurs participent convenablement ou pas à la représentation des provisions techniques de la cédante.

Le tableau suivant renseigne que les réassureurs de la CNART couvrent exactement leur part dans les provisions de primes et de sinistres puisque ce ratio est à 100 %, exceptés les exercices 2000 et 2001. Pour ces deux exercices, il doit s'agir d'une erreur.

Tableau 18 : Ratio de couverture des provisions techniques

Rubrique	2000	2001	2002	2003
1) Part des réass. dans les PT	28 079 305	66 443 743	134 304 978	185 716 311
2) Dépôts en espèces des réass.	28 985 903	67 637 362	134 305 008	185 716 311
Taux de couverture = 2/1*100	103	102	100	100

Rubrique	2004	2005	2006	2007
1) Part des réass. dans les PT	319 845 466	372 576 892	498 690 378	442 887 032
2) Dépôts en espèces des réass.	319 845 466	372 576 892	498 690 378	442 887 032
Taux de couverture = 2/1*100	100	100	100	100

Sources : CEG CNART

Section III : L'incidence de la réassurance sur l'exploitation

Nous étudions sous cette section l'impact de la réassurance sur le compte d'exploitation général de la CNART.

La réassurance représente une importante ponction sur les primes de l'entreprise. En effet, de 2002 à 2007, la CNART voit son bénéfice brut d'exploitation considérablement diminué, parfois de plus de la moitié, par l'incidence de la réassurance comme le révèle ce tableau :

Tableau 19 : Comptes d'exploitation simplifiés

Rubrique	2000	2001	2002	2003
Primes de l'exercice	615 182 000	1 309 892 000	1 945 258 000	2 430 470 000
Produits des placements	8 599 000	6 651 000	33 515 000	30 101 000
Produits accessoires			150 109 000	188 933 000
<i>Sous total</i>	<i>623 781 000</i>	<i>1 316 543 000</i>	<i>2 128 882 000</i>	<i>2 649 504 000</i>
Prestations de l'exercice	226 969 000	615 726 000	874 256 000	1 324 448 000
Commissions	79 634 000	221 106 000	233 523 000	274 619 000
Autres charges	373 481 000	468 670 000	745 818 000	817 740 000
Charges des placements	2 006 000	4 796 000	5 814 000	12 379 000
<i>Sous total</i>	<i>682 090 000</i>	<i>1 310 298 000</i>	<i>1 859 411 000</i>	<i>2 429 186 000</i>
Résultat Brut	- 58 309 000	6 245 000	269 471 000	220 318 000
Résultat de la réassurance	7 363 000	52 734 000	- 102 032 000	- 120 581 000
Résultat net de réassurance	- 50 946 000	58 979 000	167 439 000	99 737 000

Rubrique	2004	2005	2006	2007
Primes de l'exercice	2 867 152 000	3 277 196 000	3 473 958 000	3 621 292 000
Produits des placements	51 976 000	66 025 000	56 271 000	123 088 000
Produits accessoires	216 072 000	237 388 000	230 497 000	202 813 000
<i>Sous total</i>	<i>3 135 200 000</i>	<i>3 580 609 000</i>	<i>3 760 726 000</i>	<i>3 947 193 000</i>
Prestations de l'exercice	1 432 512 000	1 401 988 000	1 497 862 000	1 476 502 000
Commissions	340 905 000	432 533 000	323 093 000	397 733 000
Autres charges	935 312 000	1 090 267 000	1 247 917 000	1 355 187 000
Charges des placements	11 786 000	18 665 000	26 732 000	29 626 000
<i>Sous total</i>	<i>2 720 515 000</i>	<i>2 943 453 000</i>	<i>3 095 604 000</i>	<i>3 259 048 000</i>
Résultat Brut	414 685 000	637 156 000	665 122 000	688 145 000
Résultat de la réassurance	- 171 606 000	- 304 436 000	- 219 463 000	- 391 803 000
Résultat net de réassurance	243 079 000	332 720 000	445 659 000	296 342 000

Sources : CEG CNART

La ligne « Résultat de la réassurance » est une reprise de la ligne « Résultat » du tableau 13 de la page 34.

Le tableau confirme ce que nous avons souligné plus haut en exposant les résultats de la réassurance. Il faut cependant souligner que pour les exercices 2000 et 2001, la réassurance a joué son rôle de soutien financier en absorbant ou en atténuant les pertes techniques de la cédante.

Mais force est de reconnaître que vu la tendance qui se dessine depuis plusieurs années, des mesures doivent être prises pour limiter les sorties de primes et amener les réassureurs à intervenir plus qu'ils ne le font maintenant dans les charges de la CNART.

Chapitre II : Solutions pour améliorer les résultats de la réassurance

Le chapitre précédent nous a permis de voir que le plan de réassurance de la CNART présente quelques faiblesses qui expliquent que les résultats de la réassurance soient favorables aux cessionnaires. Les lignes qui suivent exposent les solutions que nous proposons pour l'améliorer. Lesdites solutions s'articulent en deux points : d'une part la conception et négociation des traités, d'autre part la gestion de la réassurance.

Section I : Conception et négociation des traités

Paragraphe I : Nécessité de la production de statistiques

Comme nous l'avons évoqué plus haut, la connaissance des données statistiques de l'entreprise est indispensable pour l'élaboration d'un plan de réassurance. Ceci permet de cerner les besoins en couverture et les types de protection les mieux adaptés. Or l'entreprise ne dispose pas d'un système organisé de production de statistiques. La mise en place d'un tel système est à la fois urgente et indispensable. Il facilitera l'établissement des profils de portefeuille des primes et des capitaux d'une part, et d'autre part, ceux des sinistres.

A : Importance des profils de portefeuille des primes et des capitaux

Les profils de portefeuille primes et capitaux sont des outils fondamentaux dans la conception et la négociation des traités de réassurance proportionnelle. Leur importance est double. D'abord, ils permettent de connaître mieux la composition et la distribution des risques assurés. Mais surtout, *ils facilitent la détermination des pleins de rétention à fixer dans les traités.*

B : Importance des profils de portefeuille des sinistres

L'importance des profils de portefeuille des sinistres réside dans le fait qu'*ils permettent d'apprécier les priorités à fixer dans les traités de réassurance non proportionnelle.*

En somme, pour avoir de réels arguments de négociation face aux réassureurs, la CNART doit disposer de *statistiques suffisantes et fiables*.

Paragraphe II : Les modifications à apporter aux traités

A : Révision des priorités

Les analyses exposées plus haut - concernant *l'XS Automobile, RCD et Individuelle Accidents* - montrent que les réassureurs ne participent pas suffisamment dans les charges de sinistres de la cédante. Cela tient au fait que les priorités sont fixées à des niveaux très élevés. Il est nécessaire non seulement de les revoir à la baisse mais aussi de les différencier suivant les risques couverts.

Le traité en question (voir à la page 25) prévoit deux priorités :

- 20.000.000 pour le Non TPV, les RCD et les Individuelles Accidents ;
- 15.000.000 pour le TPV.

Nous proposons donc :

- Que la priorité soit maintenue à son niveau actuel pour les RCD puisqu'il s'agit de risques sensibles dont le montant des dommages est difficilement prévisible ;
- Que la priorité soit réduite pour ce qui concerne le Non TPV. Nous suggérons qu'elle soit ramenée à 10.000.000 comme le permet le profil de portefeuille sinistres (voir page 32) ;
- Que pour les Assurances Individuelles accidents, la priorité soit abaissée à 5.000.000 ;
- Que pour le TPV, la priorité soit ramenée à 10.000.000. Le risque TPV donne souvent de gros sinistres. Mais leur ampleur est fortement modérée par le POOL TPV. Puisque le traité ne s'applique que sur la part rétrocédée par le POOL, il est nécessaire de fixer la priorité par rapport à cette rétrocession et non par rapport au sinistre à 100%.

B : Révision de la quote-part Incendie & ADAB

Dans ce traité, la rétention de la CNART est fixée à 50%. Ce niveau de conservation pouvait se comprendre au démarrage des activités de l'entreprise en 2000. Mais

aujourd'hui, la CNART a presque 10 ans, l'âge de maturité. Il s'y ajoute que ses fonds propres ont augmenté : le capital social est à un milliard de francs CFA. En plus, le portefeuille Incendie & ADAB est composé en grande partie de risques de petite et moyenne taille. *Autant de raisons qui justifient donc une révision à la hausse du niveau de la rétention.* Celle-ci peut être fixée à au moins 70 %.

Section II : Gestion de la réassurance

Paragraphe I : Création d'un service de réassurance

Actuellement, la réassurance est gérée par deux services : le secrétariat général et la comptabilité. Mais, pour plus *d'efficacité et d'efficience*, il faut *créer un service de réassurance* qui va travailler en étroite collaboration avec les services de la comptabilité, de la production, des sinistres et le service informatique.

En plus de la réassurance, ce service sera aussi chargé du contrôle de gestion dont la CNART ne dispose pas encore.

Paragraphe II : Création d'un logiciel de réassurance

Il est important que l'entreprise se dote d'un *logiciel de gestion de la réassurance*. Cela se justifie pour plusieurs raisons.

Ce logiciel permettra de générer en temps réel toutes les données liées à la réassurance. Il constituera donc un important outil de pilotage. Il s'y ajoute qu'il facilitera la production de statistiques que nous avons évoquée précédemment. Ce logiciel de réassurance sera aussi un outil de travail pour le service de réassurance que nous avons proposé de mettre en place.

Conclusion générale

La principale conclusion de cette étude est que l'entreprise consacre beaucoup d'argent à sa réassurance. Elle cède en moyenne 13,5% de son chiffre d'affaires pour sa couverture. Alors qu'en retour, les réassureurs ne participent, en moyenne, qu'à hauteur de 7,5% dans ses charges de sinistres. A titre d'exemple, en 2007 la CNART a cédé 15,23 % de ses primes aux réassureurs. Ces derniers n'ont supporté que 1,34 % de ses charges de sinistres.

Dès lors, il n'est pas surprenant que les résultats de la réassurance, qui représentent de gros montants, soient, hormis pour les deux premiers exercices (démarrage) de l'entreprise, toujours en faveur des réassureurs. Ainsi, la réassurance grève considérablement le résultat d'exploitation de la CNART.

Le problème réside principalement dans la conception de traités, surtout en ce qui concerne les priorités fixées à des niveaux très élevés. Ceci a pour conséquence de limiter considérablement la participation des réassureurs dans les charges de sinistres de la cédante.

Cette situation nécessite des corrections. Ainsi, nous avons proposé un ensemble de solutions pour améliorer le plan de réassurance, mais aussi pour rendre plus efficiente et efficace sa gestion au sein de l'entreprise.

Ces solutions portent d'abord sur la nécessité de production de statistiques permettant d'établir des profils de portefeuille qui facilitent la détermination des besoins en couverture ainsi que l'identification des types de traités les mieux appropriés. Nous proposons aussi que les priorités du traité XS Automobile, RCD et Individuelle accidents soient revues à la baisse et fixées séparément.

Nous avons enfin proposé la mise en place d'un service de réassurance pour rendre la gestion plus efficiente et efficace. C'est dans cette même logique qu'il est utile que l'entreprise se dote d'un logiciel de gestion de la réassurance.

Annexes

Nous présentons ici, sur cinq ans, les résultats de la réassurance concernant le marché sénégalais de l'assurance dommages. Ces résultats s'inscrivent dans la même tendance que celle observée au niveau de la CNART, c'est-à-dire qu'ils sont largement favorables aux réassureurs ainsi que le montrent le tableau et le graphique suivants. La CNART n'est donc pas un cas isolé sur le marché.

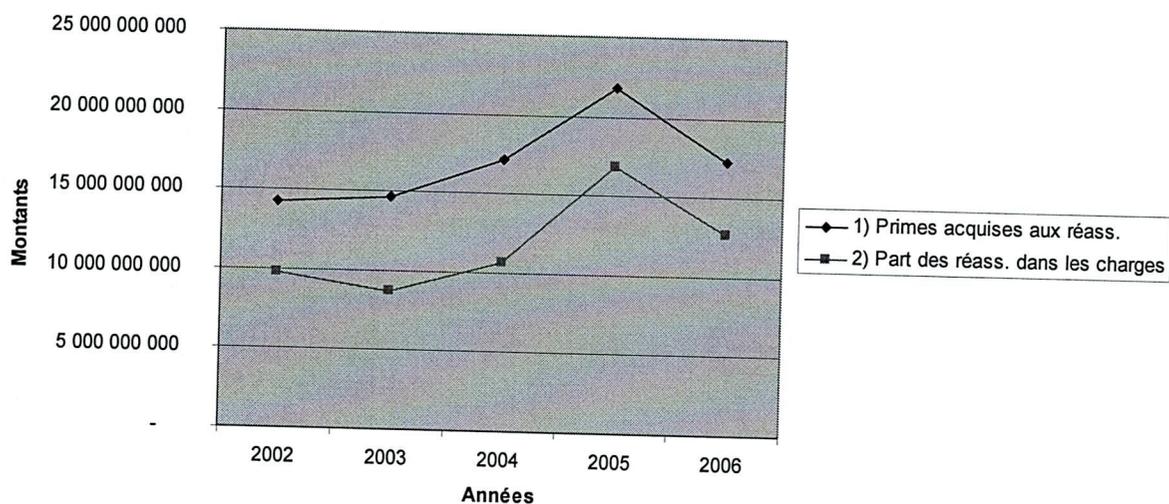
Tableau 20 : Résultats de la réassurance du marché sénégalais des assurances dommages

Rubriques	2002	2003	2004	2005	2006
1) Primes acquises aux réass.	14 234 567 000	14 591 941 000	17 178 175 000	21 760 077 000	17 223 658 000
2) Part des réass. dans les charges	9 812 992 000	8 713 604 000	10 643 495 000	16 906 119 000	12 721 463 000
Résultat = (2) - (1)	- 4 421 575 000	- 5 878 337 000	- 6 534 680 000	- 4 853 958 000	- 4 502 195 000

Sources : FSSA

Graphique 8 :

Comparaison entre les primes acquises et la part des réassureurs dans les charges des entreprises dommages du marchés sénégalais



Bibliographie

Ouvrages

Les grands principes de l'assurance, 6^e édition, Paris, Editions L'argus de l'assurance, 2003.

L'encyclopédie de l'assurance, Paris, Edition Economica, 1989

Marcel Grossman, *Manuel de réassurance*, Paris, Editions Sécuritas, 1983.

Cours

Contrôle de gestion, de Monsieur Jérôme Yeatman, IIA cycle DESSA, octobre 2007

Contrôle sur pièces et sur place des sociétés d'assurance, de Monsieur Adama Ndiaye, IIA cycle MSTA, mars 2008.

Réassurance, de Madame Monique Lemarchand, IIA cycle MSTA, octobre 2007.

Journaux

« Le Soleil », Spécial Banques & Assurances, novembre 2007.

« Performance », janvier 2008.

Autres

Les rapports d'activité de CNART de 2000 à 2007.

Les traités de réassurance de la CNART de 2000 à 2007.

Table des matières

	Pages
Sommaire	1
Dédicaces	2
Remerciements	3
Liste des abréviations	4
Listes des tableaux	4
Listes des graphiques	5
Introduction générale	6
PREMIERE PARTIE : L'entreprise dans son secteur d'activité	7
<u>Chapitre I</u> : Présentation de la CNART Assurances	8
Section I : Création de l'entreprise	8
Section II : Organisation de l'entreprise	8
Paragraphe 1 : Les services de la production	8
A : Le service de la production automobile	9
B : Le service de la production non automobile	9
C : Le service Maladie	9
D : Le réseau	9
Paragraphe 2 : Le service contentieux sinistres	9
Paragraphe 3 : Les autres services	9
A : Le service de la comptabilité	9
B : Le service informatique	10
C : Le service général	10
<u>Chapitre II</u> : Positionnement de la CNART sur le marché sénégalais de l'IARDT	11
Section I : Le marché sénégalais des assurances dommages	11
Section II : La place de la CNART Assurances	13

DEUXIEME PARTIE : Le plan de réassurance de la CNART	14
<u>Chapitre I</u> : Généralités sur la réassurance	15
Section I : Définition et rôles de la réassurance	15
Paragraphe 1 : Définition	15
Paragraphe 2 : Rôles de la réassurance	16
Section II : Formes et nature de la réassurance	17
Paragraphe 1 : Formes de réassurance	17
A : Les traités	17
B : Les facultatifs	17
Paragraphe 2 : Nature de la réassurance	18
A : La réassurance proportionnelle	18
1 : Le traité en quote-part	18
2 : Le traité en excédent de plein	19
B : La réassurance non proportionnelle	19
1 : Le traité en excédent de sinistre	20
2 : Le traité en excédent de pertes	20
Section III : Le plan de réassurance	20
Paragraphe 1 : Les fondamentaux d'un plan de réassurance	21
Paragraphe 2 : Choix des formules de réassurance	21
<u>Chapitre II</u> : Présentation du plan de réassurance de la CNART	23
Section I : Les traités proportionnels	23
Paragraphe 1 : Les paramètres de la quote-part Incendie & ADAB	23
Paragraphe 2 : Les paramètres de la quote-part Transports	24
Section II : Les traités non proportionnels	25
Paragraphe 1: L'XS Automobile, RCD et Individuelles accidents	25
Paragraphe 2 : L'XS sur rétention de la quote-part Incendie	27
Section III : Les cessions facultatives	27
Section IV : Le bouquet de réassurance de la CNART	27

TROISIEME PARTIE : Diagnostic des résultats de la réassurance	29
<u>Chapitre I</u> : Diagnostic des résultats de la réassurance	30
Section I : Les résultats globaux et par branche	30
Paragraphe 1 : Les résultats par branche	30
A : Les branches automobile et RCD	30
B : La branche Maladie et Dommages corporels	32
C : La branche Incendie & ADAB	33
D : La branche Transports maritimes et Autres transports	34
Paragraphe 2 : Les résultats globaux	34
Section II : Les ratios	35
Paragraphe 1 : Ratio de cession de primes et de récupération de sinistres	
Paragraphe 2 : Ratio de gain ou de sinistre de commission	36
Paragraphe 3 : Ratio de couverture des provisions techniques	38
Section III : L'incidence de la réassurance sur l'exploitation	38
<u>Chapitre II</u> : Solutions pour améliorer les résultats de la réassurance	40
Section I : Conception et négociation des traités	40
Paragraphe I : Nécessité de la production de statistiques	40
A : Importance des profils de portefeuille primes et capitaux	40
B : Importance des profils de portefeuille sinistres	40
Paragraphe II : Les modifications à apporter aux traités	41
A : Révision des priorités	41
B : Révision de la quote-part Incendie & ADAB	41
Section II : Gestion de la réassurance	42
Paragraphe I : Création d'un service de la réassurance	42
Paragraphe II : Création d'un logiciel de réassurance	42
Conclusion générale	43
Annexes	44
Bibliographie	45